



**Procès-verbal** de la séance du Conseil d'établissement  
de l'école primaire **du Bourg-Royal-et-du-Châtelet**  
tenue le 6 février 2023 à 19 h au pavillon Bourg-Royal

Madame Lucie Bélanger	Représentante des parents
Madame Sophie Brassard-Gélinas	Représentante des parents
Madame Maude Caron	Représentante des parents
Madame Diane Gagné	Représentante des parents
Monsieur Martin Noël	Représentant des parents
Madame Cindy Ross	Représentante des parents
Madame Rebeca Camargo Prevelato	Représentante des parents – substitut
Madame Stéphanie Desbiens	Enseignante
Madame Sophie Servais	Enseignante
Monsieur François Trudel	Enseignant
Madame Julie Labbé	Enseignante
Madame Mylaine Lachance	Représentante du personnel non enseignant
Madame Marie-Andrée Bilodeau	Représentante du service de garde
<b>Sont également présents :</b>	
Monsieur André Bernier	Directeur
Madame Valérie Morin	Directrice adjointe
Madame Stéphanie Demers	Technicienne service de garde (Bourg-Royal)
<b>Sont absents :</b>	
Madame Véronique Abbott	Représentante des parents - substitut
Madame Myriam Hébert	Représentante des parents - substitut

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Mme Maude Caron souhaite la bienvenue à tous à cette troisième rencontre du conseil d'établissement.

### **1.2 VÉRIFICATION DU QUORUM**

La présidente ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

### **1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022
- 1.5 Suivis au procès-verbal du 5 décembre 2022
  - 1.5.1 Sondage montant des sorties

- 1.5.2 Projet éducatif – délai à prévoir
- 1.5.3 Déneigement
- 1.5.4 Journée de tempête - service de garde
- 1.5.5 Cour d'école Châtelet
- 1.5.6 Activités de Noël
- 1.6 Période de questions du public
- 1.7 Correspondance et dépôt de document
- 1.8 Grilles-matières
- 1.9 Mise à jour du budget
- 1.10 Activités éducatives école (sorties)
- 1.11 Journée accueil préscolaire
- 1.12 Communication de la présidence
- 1.13 Communication de la direction
  - 1.13.1 Corps de cadets
  - 1.13.2 Priorités du Ministère
- 1.14 Informations du service de garde
- 1.15 Informations du représentant au comité de parents
- 1.16 Critères de sélection de la direction
- 1.17 Varia
  - 1.17.1 Activités parascolaires
  - 1.17.2 Activités finissants Châtelet
- 1.18 Prochaine rencontre
- 1.19 Conclusion et remerciements
- 1.20 Levée de la séance

- CONSIDÉRANT, que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour ;
- CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Stéphanie Demers et Monsieur François Trudel, il est résolu à l'unanimité ;
- D'ADOPTER, l'ordre du jour proposé pour la séance du 6 février 2023, avec les ajouts suivants au point Varia:  
1.17.1 Activités parascolaires  
1.17.2 Activités finissants Châtelet

#### **1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

- CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion afin d'en dispenser la lecture ;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Stéphanie Desbiens, il est résolu à l'unanimité ;

017-CE  
22/23-23

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, tel que proposé.

## **1.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022**

### **1.5.1 SONDAGE MONTANT DES SORTIES**

M. André Bernier remercie les parents pour leur réponse positive au sondage. Seulement quelques enseignants ont demandé un surplus monétaire aux parents pour les sorties éducatives.

Pour la prochaine année scolaire, la facturation aux parents des sorties éducatives dépendra si les mesures gouvernementales sont reconduites ou non.

### **1.5.2 PROJET ÉDUCATIF – DÉLAI À PRÉVOIR**

Il devait y avoir une rencontre avant Noël, mais celle-ci a été remise à la semaine prochaine.

### **1.5.3 DÉNEIGEMENT**

M. Bernier demande aux membres leur avis sur le déneigement dans les deux pavillons. À Bourg-Royal, M. Bernier a demandé de retirer de la neige au bout du stationnement du personnel, car celle-ci empêchait les véhicules de circuler. Aussi, il a demandé à la compagnie de déneigement d'accumuler la neige à des endroits différents, car celles-ci ne respectaient pas le plan.

### **1.5.4 JOURNÉE DE TEMPÊTE SERVICE DE GARDE**

Il y a eu beaucoup d'inscriptions aux journées de tempête, mais peu d'élèves se sont présentés. Les parents sont facturés, même si l'enfant n'est pas présent. Malgré cette facturation, les journées pédagogiques sont toujours en déficit.

En tout temps, il doit y avoir deux éducateurs présents, peu importe le nombre d'élèves pour une question de sécurité.

### **1.5.5 COUR D'ÉCOLE CHÂTELET**

Mme Valérie Morin a acheminé la demande d'aide financière au ministère de l'Éducation. Une réponse sera acheminée en juin. Pour l'instant, Mme Morin continue les demandes de subvention. Des activités de financements sont à prévoir dans les prochains mois.

### **1.5.6 ACTIVITÉS DE NOËL**

Avec la fermeture de l'école le 23 décembre, les activités ont dû être annulées.

À Châtelet, le déjeuner se fera le 14 février. Toutes les sommes amassées pour l'activité de Noël seront transférées pour l'activité de fin d'année.

À Bourg-Royal, la kermesse se fera avant la semaine de relâche. Malheureusement, l'activité de barbe à papa ne sera pas reprise.

#### **1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public

#### **1.7 CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucune correspondance

#### **1.8 GRILLES-MATIÈRES**

La grille-matières est la répartition des matières par heure, par cycle. Les grilles-matières présentées sont identiques à celles de l'année dernière.

Le modèle d'anglais intensif de Châtelet sera soit un modèle aux trois jours ou aux trois mois. La répartition du temps des matières pourrait être modifiée, mais elle resterait à un tiers.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par le directeur de l'école en s'assurant de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre et du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Marie-Andrée Bilodeau, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, telles que proposés, les grilles-matières de Bourg-Royal et Châtelet.

#### **1.9 MISE À JOUR DU BUDGET**

M. Bernier présente la mise à jour du budget et répond aux questions des membres.

#### **1.10 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ÉCOLE (SORTIES)**

Deux nouvelles activités éducatives sont présentées aux membres pour le pavillon Châtelet.

Les élèves de troisième et quatrième année de mesdames Sophie et Hélène seront en sortie au Théâtre Les Gros Becs le 9 février 2023.

Le 14 février prochain, les élèves du troisième cycle utiliseront le transport en commun pour passer la journée au Centre Vidéotron lors du Tournoi international de Hockey Pee-Wee de Québec.

017-CE  
22/23-25

Ces sorties n'occasionnent aucun coût et aucun dépassement d'horaire.

017-CE  
22/23-26

CONSIDÉRANT, que les articles 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le conseil d'établissement doit approuver les activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, les nouvelles activités éducatives de l'école.

### **1.11 JOURNÉE ACCUEIL PRÉSCOLAIRE**

M. Bernier informe les membres que chaque année, une journée par pavillon est prévue afin d'accueillir les futurs préscolaires. Lors de cette journée, les élèves actuellement au préscolaire seront en congé. Le service de garde sera alors offert, mais les élèves auront aussi la possibilité de rester à la maison.

Cette rencontre d'une heure permet aux futurs élèves et à leurs parents de se familiariser avec les lieux et les intervenants. Les enseignantes ont également l'occasion d'établir un premier contact et de procéder à quelques observations.

Les dates proposées sont le 1<sup>er</sup> juin pour Châtelet et le 9 juin pour Bourg-Royal.

017-CE  
22/23-27

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit approuver un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, tel que proposé, la modification à l'horaire pour l'accueil des élèves de préscolaire 2023-2024.

### **1.12 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune communication

### **1.13 COMMUNICATION DE LA DIRECTION**

#### **1.13.1 CORPS DE CADET 12-19 ANS**

Nous avons été approchés par le corps de cadets de Bourg-Royal afin de recruter des élèves de 12 ou 13 ans de notre école. Les membres du conseil d'établissement sont en accord pour envoyer de la publicité aux élèves concernés.

#### **1.13.2 PRIORITÉS DU MINISTÈRE**

M. Bernier énumère les sept priorités du nouveau ministre de l'Éducation.

- Revaloriser l'enseignement du français

- Rétablir une voie rapide vers le brevet d'enseignement
- Aide à la classe
- Avoir des projets particuliers plus accessibles et plus nombreux
- Rendre le réseau scolaire plus performant
- Poursuivre la rénovation et la construction de nouvelles écoles
- Investir dans la formation professionnelle

#### **1.14 INFORMATION DU SERVICE DE GARDE**

C'est présentement la semaine des inscriptions et de la production des reçus d'impôt.

##### **Semaine de relâche**

Avec le manque de personnel, seul le service de garde de Châtelet sera ouvert pour les élèves des deux pavillons. Une soixantaine d'élèves sont inscrits par jour. Il y a une sortie par jour : la cabane à sucre, le Méga Parc, le cinéma, l'École de cirque et iSaute.

##### **Sorties 2023-2024**

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le programme d'activités du service de garde devra s'inscrire de manière cohérente dans le projet éducatif de l'école.

#### **1.15 INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

##### **Calendrier scolaire**

Le choix de garder les journées pédagogiques les vendredis pour les prochains calendriers scolaires a été voté à 55 % par les parents. La prochaine année scolaire se terminera le 23 juin.

##### **Locaux de retrait**

Il y a des discussions sur l'utilisation des locaux de retrait dans les écoles. Certains parents en demanderaient dans chaque école.

M. Bernier précise qu'il n'y a pas de local de retrait dans nos deux pavillons. Lorsqu'un élève a besoin de sortir de la classe pour s'apaiser ou reprendre le contrôle, il est placé dans le bureau de l'éducateur spécialisé avec surveillance.

##### **Classes flexibles**

Mme Diane Gagné mentionne que plusieurs écoles disposent de classes flexibles comme à Bourg-Royal-et-du-Châtelet.

##### **Faits remarquables**

L'école de la Farandole et celle du Trivent ont organisé un marché de Noël qui leur a permis d'amasser respectivement 2000 \$ et 10 000 \$ de revenus. M. Bernier mentionne avoir récolté environ 4000 \$ lors du marché de Noël de Bourg-Royal.

Quelques-unes de nos écoles participent à la grande journée des petits entrepreneurs.

##### **Frais COVID**

Les membres se questionnent à savoir si les frais COVID qui ont été engendrés lors de la 2<sup>e</sup> année de pandémie seront remboursés à 100 %. Ils souhaitent que le service à l'élève ne soit pas coupé advenant le cas où il n'y aurait pas de remboursement.

Mme Gagné les statistiques relatives au dernier plan d'engagement vers la réussite.

### **1.16 CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION**

Les membres ont reçu les critères de sélection de la direction de l'année précédente. Après consultation, les critères de sélection de la direction sont reconduits sans modification.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur les critères de sélection du directeur de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Mylaine Lachance, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, les critères de sélection de la direction de l'école, tels que présentés.

017-CE  
22/23-28

### **1.17 VARIA**

#### **1.17.1 ACTIVITÉS PARASCOLAIRES**

Un membre souhaite recevoir la liste des activités parascolaires dans notre école pour la prochaine rencontre.

#### **1.17.2 ACTIVITÉS FINISSANTS CHÂTELET**

Mme Morin explique l'activité de fin d'année des élèves de 6<sup>e</sup> année du pavillon Châtelet. Il y aura un souper à l'école et un transport en autobus pour se rendre à une croisière animée du AML Louis Jolliet. Le retour se fera avec les parents.

### **1.18 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 24 avril à 19 heures au pavillon Châtelet. La stagiaire de M. Bernier sera présente.

### **1.19 CONCLUSION ET REMERCIEMENTS**

Mme Caron remercie les membres de leur présence. Elle profite de ce moment pour souligner la semaine des enseignants et la semaine de la prévention du suicide.

### **1.20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT, que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Mylaine Lachance, il est résolu à

017-CE  
22/23-29

DE LEVER, l'unanimité ;  
l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 35.

\_\_\_\_\_  
Maude Caron, présidente

\_\_\_\_\_  
André Bernier, directeur

Secrétaire de la rencontre : Madame Mylaine Lachance